

Recensement 2023 de l'INSEE

Cette année, l'INSEE réalise le recensement de la population de Branscourt pour mieux connaître son évolution, ses besoins.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 19 janvier**

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Une vidéo sera diffusée prochainement pour vous aider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 janvier ?

Contactez le secrétariat de la commune aux permanences ou par mail (mairie-branscourt@orange.fr)

L'agent recenseur nommé par la commune est M. Guillaume Ernouf

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, ...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, contacter le secrétariat de mairie (ou Philippe Aubier le coordonnateur nommé)

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.